## <u>CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION</u> DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030

79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

**2** 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet: www.cdg79.fr / e.mail: cdg79@cdg79.fr

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 DECEMBRE 2024**

## **DELIBERATION N° 5**: Taux de cotisation employeurs pour 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf du mois de décembre, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

**Date de convocation** 28 novembre 2024

Etaient présents : 16 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, M. Johnny BROSSEAU, M. Hervé LE BRETON, Mme Sylvie COUSIN, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Jean-Marc BERNARD, Mme Chantal BRILLAUD, Mme Maryse CHARRIER, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-Michel RENAULT, M. Jérôme BARON, M. Jean-François RENOUX, M. Michel RICORDEL.

<u>Etaient excusés</u>: M. Stéphane BAUDRY, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, Mme Armelle CASSIN, M. Patrice CESBRON, Mme Maryline GELLEE, Mme Claudine GRELLIER, Mme Catherine JUNIN, Mme Corine MICOU, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Jean-François MOREAU, Mme Laurence VIOLLEAU.

- MME Christelle MERDJIMEKIAN, conseillère DDFIP excusée
- M. Laurent BALAVOINE, Conseiller aux décideurs locaux DGFIP excusé

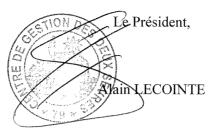
M. le Président propose au Conseil d'administration de reconduire les taux de cotisation employeurs 2024 pour l'exercice budgétaire 2025, soit :

- Taux de cotisation obligatoire : 0,8 % de la masse salariale
- Taux de cotisation optionnel : 0,2 % de la masse salariale

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- DECIDE la reconduction des taux de cotisation employeurs 2024 pour l'exercice budgétaire 2025, soit :
  - Taux de cotisation obligatoire : 0,8 % de la masse salariale
  - Taux de cotisation optionnel : 0,2 % de la masse salariale

1



20 DEC. 2024

Délibération télétransmise en Préfecture le :

Accusé réception le :

20 DEC. 2024

## **EXÉCUTOIRE**

20 DEC. 2024 Publiée le : Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le : 2 0 DEC. 2024

Pour le Président et par délégation, Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE

2